



ACTU

SAFAR
23-25 rue de Berri
75008 Paris
Tél. 01 58 05 40 00

E-mail :
gerance@safar.fr
copropriete@safar.fr

www.safar.fr

OTV. Un service pour passer un été tranquille

OTV pour Opération Tranquillité Vacances. Pas vraiment connu du grand public, ce service gratuit existe pourtant depuis 1974. Dans un premier temps, il ne concernait que les vacances d'été. En 2009, il a été élargi à l'ensemble des vacances scolaires. Et depuis juin 2022, il est dématérialisé avec la possibilité de s'inscrire en ligne.

OTV offre une surveillance de son domicile pendant une absence prolongée grâce à la mise en place de patrouilles effectuées, de jour comme de nuit, par la police ou la gendarmerie. L'objectif est à la fois de dissuader les malfaiteurs éventuels et de constater sur place des problèmes ou anomalies. Si tel est le cas, les occupants du logement sont immédiatement prévenus par les forces de l'ordre.

Le service OTV fonctionne sur l'ensemble du territoire français.

Il s'applique naturellement aux périodes de vacances, particulièrement l'été, mais aussi pour toute autre période de l'année. Pour bénéficier d'OTV, il suffit d'une simple inscription en ligne. ■



SAFAR
ADMINISTRATEUR DE BIENS

Dans votre précédente lettre, nous vous annoncions un sujet d'actualité qui va occuper les esprits pendant de nombreuses semaines : les Jeux Olympiques de Paris. Chose promise, chose due, un article de cette nouvelle édition est consacré à l'épineuse question de la circulation et de ce qu'il faut savoir pour limiter les tracas. Si à titre personnel et professionnel l'impact de cet événement ne fait pas de doute, sachez que nous restons mobilisés durant toute cette période pour vous offrir, comme toujours, le meilleur service possible.

NOUVELLE ADRESSE
POUR ENCORE MIEUX
VOUS RECEVOIR !

Bienvenue chez nous
au 23/25 rue de Berri,
75008 Paris

COPROPRIÉTÉ

Pass Jeux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Circulez, il y a tout à voir

A partir du 13 mai, il était possible d'effectuer en ligne sa demande du Pass Jeux pour circuler pendant les Jeux Olympiques de Paris, particulièrement dans le périmètre gris mis en place autour de la Seine, du 18 au 26 juillet 2024. Quelques jours plus tard, cette possibilité fut étendue aux autorisations concernant le périmètre rouge.

Sésame circulation

Gratuit, numérique, individuel et non cessible, le Pass Jeux se présente sous la forme d'un QRcode délivré par la préfecture de Police. Il permet de circuler et d'accéder aux périmètres de sécurité mis en place durant les Jeux autour des sites de la cérémonie d'ouverture, des sites de compétitions et des courses sur route.

Le Pass Jeux concerne principalement les personnes motorisées en deux roues et en voiture, mais aussi les taxis, les VTC, les professionnels en véhicule utilitaire ou poids lourd. Il leur est indispensable pour accéder au périmètre gris mis en place autour de la cérémonie d'ouverture, du 18 au 26 juillet, jusqu'à 13 h. L'accès au périmètre rouge autour des sites olympiques et paralympiques et autour de l'épreuve de paracyclisme n'est pas limité sur une période particulière, mais nécessite aussi de posséder une dérogation.

BON À SAVOIR

Les riverains motorisés doivent avoir sur eux, en plus du Pass Jeux, une pièce d'identité, un justificatif de domicile et de localisation de garage pour y accéder. Les personnes travaillant dans les zones concernées et ne pouvant se déplacer qu'en véhicule doivent être en mesure de présenter en cas de contrôle une pièce d'identité, un justificatif de l'employeur et de l'adresse de celui-ci, un justificatif de parking en plus du Pass Jeux.



Pour les personnes se déplaçant à pied, à vélo, à vélo cargo, en trottinette, un laissez-passer est requis uniquement pour accéder au périmètre gris autour de la cérémonie d'ouverture, du 18 au 26 juillet inclus. Le 26 juillet, à partir de 13 h, l'accès est uniquement réservé aux riverains sous présentation d'un Pass Jeux ainsi qu'aux spectateurs munis d'un billet ou d'un titre d'accès, et aux personnes accréditées Paris 2024.

En dehors des périmètres définis, la circulation motorisée est libre et sans contrôle. Il en est de même pour accéder aux périmètres bleus autour des sites olympiques et paralympiques à condition de présenter un justificatif libre démontrant un intérêt légitime à s'y rendre. ■

C'EST NOTÉ

Devant les probables difficultés de circulation dans Paris, et plus spécialement dans les périmètres limités, le cabinet Safar a décidé de ne pas recevoir de clientèle pendant les périodes concernées. Mais nous restons bien évidemment à votre disposition sur Internet ou au téléphone.

Pour effectuer votre demande de Pass Jeux, rendez-vous sur le site pass-jeux.gouv.fr ou dans les mairies d'arrondissement.

MaPrimeRénov', le cru 2024

MaPrimeRénov' Parcours accompagné, le changement en grand

MaPrimeRénov' Parcours accompagné est dédié aux rénovations d'ampleur. Le propriétaire doit réaliser au moins deux travaux d'isolation thermique concernant la toiture, les murs, les sols ou les fenêtres. Ces travaux, qui doivent permettre un gain de deux niveaux d'étiquette énergétique, seront réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE). Avant et après les travaux, un audit énergétique aura été effectué. Le montant des aides dépend du niveau de ressources du ménage et des gains en termes de niveaux d'étiquette. Ainsi, dans l'un des cas les plus favorables, pour un logement classé initialement F ou G, MaPrimeRénov' peut atteindre 70 000 € et couvrir 90 % des dépenses.

MaPrimeRénov' Parcours par geste, chaque geste compte

MaPrimeRénov' Parcours par geste finance quant à elle des travaux unitaires spécifiques concernant le chauffage et l'eau chaude sanitaire, la ventilation ou encore l'isolation thermique. La demande d'aide est possible sans avoir à fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE). En complément de l'installation d'un équipement de chauffage renouvelable ou d'eau chaude sanitaire, il est possible de faire réaliser des travaux d'isolation. Pour toucher MaPrimeRénov' lors de l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux, il faut réaliser également un geste d'isolation. ■

MaPrimeRénov' Parcours accompagné

- Isolation des murs par l'extérieur ou l'intérieur, isolation de la toiture terrasse...
- Installation d'une porte d'entrée isolante, mise en place de fenêtres double ou triple vitrage...
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau, d'un système de régulation et de programmation du chauffage, ou de robinets thermostatiques...
- Travaux dits «conforts d'été» (mise en place de protections solaires des fenêtres ou l'installation de brasseurs d'air fixes)...



MaPrimeRénov' Parcours par geste

- Installation d'une chaudière à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses, mise en place d'un équipement de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique...
- Mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglables ou hygroréglables...
- Isolation des murs en façade ou pignon, isolation des rampants de toiture et plafonds de combles...

LOI DE FINANCES

L'Eco PTZ prend de l'ampleur

Tous les propriétaires, occupants comme bailleurs, peuvent bénéficier de l'Eco-PTZ (Eco prêt à taux zéro) pour financer des travaux de rénovation énergétique. Leur logement doit être achevé depuis plus de 2 ans à la date du début des travaux et déclaré comme résidence principale. Une autre condition s'impose aux bailleurs : louer le bien comme résidence principale dans un délai de 6 mois après la clôture du dossier.

l'Eco-PTZ peut atteindre 50 000 € pour sept gestes de travaux ouvrant droit à MaPrimeRénov' accompagné (voir encadré). Le montant maximal est fixé à 15 000 € pour la réalisation d'une seule action, excepté le changement de fenêtres plafonné à 7 000 €. Il s'établit à 25 000 € pour deux actions, 30 000 € pour trois. Le gain énergétique doit être au minimum de 35 % et permettre au bien de ne plus être classé en passoire énergétique.

La durée de remboursement de l'Eco-PTZ est au minimum de 3 ans et au maximum de 15 ans. Elle peut cependant aller jusqu'à 20 ans pour les rénovations bénéficiant de MaPrimeRénov'.

Il est possible de souscrire un Eco-PTZ complémentaire dans les 5 ans suivant la souscription

du prêt initial à condition que la première somme empruntée ne dépasse pas les plafonds en vigueur. Le financement portera alors des travaux éligibles effectués dans le même logement. ■

BON À SAVOIR

Un syndicat de copropriétaires peut demander un Eco-PTZ pour financer des travaux dans les parties communes ou des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives (fenêtres, volets,...).

Les 7 gestes de travaux éligibles à l'Eco-PTZ

- Isolation thermique des toitures
- Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
- Isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur
- Installation ou remplacement de systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire
- Installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable
- Isolation des planchers bas



23-25 rue de Berri, 75008 Paris
Tél. 01 58 05 40 00
E-mail: gerance@safar.fr / copropriete@safar.fr

Olivier SAFAR - olivier.safar@safar.fr
Patrick SAFAR - patrick.safar@safar.fr

GESCOFIM - FINORGEST
23-25, rue de Berri
75008 Paris
Tél. 01 58 05 40 00

CADOT BEAUPLET-MARLIER
98, avenue Pasteur, 93260 Les Lilas
T. 01 48 45 88 62

CADOT BEAUPLET-MARLIER
AGENCE AULNAY

28, avenue Dumont.
93600 Aulnay-sous-Bois
T. 01 43 32 87 71
T. 01 43 32 87 74

GESCOFIM - FINORGEST
AGENCE D'AULNAY

28, avenue Dumont.
93600 Aulnay-sous-Bois
T. 01 43 32 87 71
T. 01 43 32 87 74